



ARRÊTÉ N° 188/2025

**Circulation interdite Sauf Riverains
Sens montant Dinan vers rond-point des Charrières
Rue Ste Anne
Le 12 Novembre 2025 de 13h30 à 17h30**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Eaux de Dinan Assainissement en date du 03 novembre 2025 d'interdire la circulation rue Ste Anne dans le sens montant pour des travaux sur le réseau assainissement.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de curage du réseau assainissement, la circulation sera interdite sauf riverains rue Ste Anne sens montant Dinan vers rond-point des Charrières le 12 novembre 2025 de 13h30 à 17h30.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Une déviation sera mise en place par la VC20 Tartifume, RD68 les prés Beaux puis la VC2.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Eaux de Dinan Assainissement.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Eaux de Dinan Assainissement.

Fait à QUÉVERT, le 03/11/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 5 novembre 2025